

SÉANCE DU 26 JUILLET 2023

DECISION N° 2023/ 97 / PROLOGIUM / 2

GIGAFACTORY DE PRODUCTION DE BATTERIES A DUNKERQUE (59)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants, notamment le I de l'article L.121-8 et l'article L.121-9 ;
- vu le courrier de saisine du 24 mars 2023 et le dossier annexé de M. Gilles NORMAND, représentant la société PROLOGIUM et de Mme Delphine PORFIRIO, représentant la société RTE, saisissant conjointement la CNDP du projet de GIGAFACTORY de cellules et inlays de batteries solides et son raccordement électrique à DUNKERQUE ;
- vu la décision n° 2023/27 / PROLOGIUM / 2 du 05 avril 2023 décidant d'une concertation préalable sur le projet de Gigafactory de production de batteries à Dunkerque

après en avoir délibéré,

décide :

**Article 1 :** Les modalités de la concertation préalable proposées par le maître d'ouvrage sont validées. Ces modalités pourraient être complétées lors de la validation du dossier de concertation à une séance ultérieure.

**Article 2 :** La concertation se déroulera du 22 septembre 2023 au 13 novembre 2023.

**Article 3 :** La présente décision sera publiée au Journal officiel de la République française.

Le Président



Marc PAPINUTTI